



France Gélinas

La députée de Nickel Belt MPP

Commissaire aux serments

Qu'est-ce qu'un commissaire aux serments?

Un commissaire aux affidavits est une personne autorisée par la province de l'Ontario à recevoir un serment lorsqu'un individu signe un affidavit ou une déclaration solennelle.

Frais – 0\$

Ce service est gratuit. Toutefois, mon personnel est lié par les responsabilités associées à leur rôle de commissaire aux serments, et **je leur ai donné l'autorisation de refuser de recevoir un serment à leur discrétion.**

Veillez noter : Si un commissaire aux serments a des doutes concernant l'identité de la personne ou le contenu du document, **pour quelque raison que ce soit**, il ou elle peut refuser de signer le document.

Nous NE fournissons PAS les services d'un notaire public

Un notaire public est une personne autorisée par la *Loi sur les notaires* à recevoir des serments, à certifier des documents comme étant des copies conformes ou à vérifier des signatures. Les exigences pour devenir notaire public sont plus strictes que pour devenir commissaire aux serments, et **un commissaire aux serments ne peut pas signer au nom d'un notaire public.**

Documents que nous pouvons signer

Les membres de mon personnel désignés comme commissaires aux serments peuvent signer certains documents, à leur discrétion, y compris, sans s'y limiter, les suivants :

- Preuve de résidence
- Transfert de propriété d'un véhicule
- Formulaires de retraite et de réclamation d'assurance
- Déclarations solennelles dans des formulaires liés au gouvernement
- Documents liés à la demande d'aide financière (RAFEO/OSAP)
- Lettre de voyage ou autorisation parentale (si aucune autre exigence n'est précisée)

Constituency Office
Hanmer Valley Shopping Center
5085 Hwy 69 N, Unit 15
Hanmer, ON P3P1P7

705-969-3621
1-877-280-9990
fgelinas-co@ndp.on.ca
www.francegelinas.ca

Bureau Communautaire
Centre Commercial de Hanmer
5085 route 69 N, Unité 15
Hanmer, ON P3P1P7



France Gélinas

La députée de Nickel Belt MPP

Documents que nous ne pouvons PAS signer

Les commissaires aux serments de mon bureau **ne sont pas autorisés** à signer des documents aux domaines suivants :

- Tout formulaire lié à une question médicale
- Testaments, successions et dernières volontés
- Procurations
- Divorce, séparation et garde d'enfants
- Affaires immobilières
- Documents judiciaires ou tout document lié à une procédure judiciaire
- Tout autre document nécessitant les services d'un notaire public

Avant d'arriver:

Veillez communiquer avec mon bureau à l'avance. Nous pourrions vous confirmer si votre document peut être signé par un commissaire aux serments. Nous pourrions également vous indiquer à quel moment un commissaire aux serments sera disponible.

Vous devrez apporter **une pièce d'identité valide avec photo**. Celle-ci doit inclure votre photo, votre nom complet et votre signature.

Ne signez pas le document avant votre arrivée. Les documents devant être assermentés doivent être signés en présence d'un commissaire aux serments.

Avant que le commissaire puisse signer vos documents, ceux-ci doivent être entièrement remplis. Vous pouvez les remplir à la maison ou sur place à notre bureau. Les formulaires doivent être remplis en entier avant d'être assermentés. Les formulaires vides ou incomplets ne seront jamais assermentés.

Votre responsabilité

Si vous signez un document juridique nécessitant un serment, le contenu de ce document relève entièrement de votre responsabilité. Lorsque vous prêtez serment, vous êtes appelé **le déclarant**, la personne dont la signature est assermentée pour confirmer le contenu de l'affidavit.

En tant que déclarant, vous devez comprendre les détails du document auquel vous atteste, et vous devez être conscient que, par le fait de prêter serment, vous confirmez q

Constituency Office
Hanmer Valley Shopping Center
5085 Hwy 69 N, Unit 15
Hanmer, ON P3P1P7

705-969-3621
1-877-280-9990
fgelinas-co@ndp.on.ca
www.francegelinas.ca

Bureau Communautaire
Centre Commercial de Hanmer
5085 route 69 N, Unité 15
Hanmer, ON P3P1P7